

Office fédéral de la culture

# **Rapport sur la mémopolitique de la Confédération**

Résultats de la consultation

Novembre 2008

## **Table des matières**

<b>1</b>	<b>Condensé</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Procédure de consultation et concept de dépouillement</b>	<b>4</b>
2.1	Procédure de consultation	4
2.2	Dépouillement	4
<b>3</b>	<b>Synthèse des résultats</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Remarques sur les champs thématiques</b>	<b>7</b>
4.1	Sur le rapport relatif à la mémopolitique en général	7
4.2	Evaluation du domaine des tâches de la Confédération	10
4.3	Sur les principes et les mesures proposées	12
<b>5</b>	<b>Autres suggestions et remarques</b>	<b>16</b>
<b>6</b>	<b>Annexe</b>	<b>18</b>
6.1	Participants	18
6.2	Tableau statistique	22

## 1 Condensé

Les médias numériques et le développement des techniques de communication posent de nouvelles exigences en matière de préservation et de diffusion du patrimoine culturel. Dès l'an 2008, l'Office fédéral de la culture s'est montré attentif aux potentialités et aux changements que va apporter l'ère numérique. Les acteurs centraux sont ici les institutions qui collectent les objets témoins et les documents grâce auxquels les générations futures pourront se pencher sur leur passé. L'ordinateur et l'internet ont modifié les tâches des institutions dépositaires de la mémoire.

En février 2007 et mars 2008, l'Office fédéral de la culture a mené des enquêtes approfondies auprès des institutions fédérales et des organisations intéressées. Il en est sorti un rapport publié en mai 2008 et intitulé « Mémopolitique – Une politique fédérale pour les mémoires de la Suisse ». Le rapport dresse, sur la base de données empiriques, un état des lieux de la situation en Suisse et recense les défis regroupés sous le terme générique de « mémopolitique ».

Le rapport sur la mémopolitique de l'Office fédéral de la culture formule pour la première fois les principes d'une politique de la mémoire au niveau fédéral ; il est encore un plaidoyer pour un renforcement des institutions dépositaires de la mémoire, pour la diversité des mémoires et pour la sauvegarde du patrimoine audiovisuel. Il propose des mesures pour étudier et sauvegarder les documents audiovisuels et les publications électroniques. Sauver les œuvres d'une destruction imminente est une priorité culturelle qui passe avant la numérisation de fonds déjà répertoriés. L'Office fédéral de la culture s'appuiera sur ce rapport et sur les résultats de la consultation pour mettre en œuvre la mémopolitique.

## **2 Procédure de consultation et concept de dépouillement**

### **2.1 Procédure de consultation**

Par courrier du 7 juillet 2008, l'Office fédéral de la culture invitait les milieux intéressés à donner leur avis écrit sur le rapport consacré à la mémopolitique, en même temps qu'il publiait ce volumineux rapport en français et en allemand. Les milieux consultés avaient jusqu'au 31 août 2008 pour se prononcer : 1° sur le rapport dans son ensemble, 2° sur l'évaluation du domaine des tâches de la Confédération et 3° sur les constatations fondamentales et sur les mesures nécessaires.

Le dossier de consultation a été adressé à 76 destinataires au total : 19 institutions de l'administration fédérale, 19 organisations et associations d'envergure nationale, 14 institutions universitaires et 24 autres institutions et entreprises.

Cinquante prises de position nous sont parvenues (parmi lesquelles 9 envois spontanés) dont 43 prises de position matérielles. Ont formulé une prise de position matérielle: 11 institutions de l'administration fédérale essentiellement en rapport avec l'information, les médias et le patrimoine culturel, 14 organisations nationales (*associations spécialisées, sociétés de droit d'auteur, Memoriav, ASSH et ISEA*), 6 instituts universitaires (*hist.net, IDHEAP, Imaging & Media Lab IML, Consortium des bibliothèques universitaires suisses, SSH, Zentrum Geschichte des Wissens*) et 12 organisations et milieux intéressés. 4 organisations et 1 institution universitaire se sont ralliées à la position de l'ASSH sans rien y ajouter. 2 réponses se limitent à un commentaire succinct. Pour plus de détails, nous vous renvoyons à la liste des participants et au tableau statistique ci-annexés.

### **2.2 Dépouillement et analyse**

Le rapport sur la mémopolitique embrasse plusieurs champs thématiques et touche à plusieurs domaines politiques. Cela a pour effet que les participants se sont principalement exprimés sur les domaines spécifiques les concernant directement ou immédiatement, et moins sur (1) le rapport dans son ensemble. Tout aussi sélectifs sont les avis (2) sur l'évaluation du domaine des tâches de la Confédération et (3) sur les constatations et les mesures. Les prises de position sont donc assez hétérogènes.

Lors du dépouillement, on a regroupé les points les plus importants et les plus fréquemment mentionnés autour des trois questions en tâchant de synthétiser les avis. Les corrections apportées à certaines assertions ou données du rapport sont mentionnées au chapitre 5 pour autant qu'elles soient importantes et n'aient pas été évoquées plus tôt. Certaines argumentations n'ont pas été reprises dans le présent rapport par souci d'assurer une vue d'ensemble. On renverra ici directement aux réponses, que l'on peut consulter à l'Office fédéral de la culture.

### **3 Synthèse des résultats**

La très grande majorité des participants souscrit à l'initiative prise par l'Office fédéral de la culture de consacrer un rapport à l'importante question de la politique de la mémoire et confirme l'urgente nécessité d'agir dans ce domaine ou à tout le moins dans certains secteurs particuliers de la mémopolitique.

La grande majorité des participants souscrit à la présentation des défis et des enjeux centraux qui est faite dans le rapport sur la mémopolitique, lequel peut s'avérer très utile à la prise de conscience publique.

A quelques rares exceptions près, les participants confirment le rôle et les responsabilités que la Confédération doit assumer en matière de mémopolitique et ne mettent pas en question la compétence de l'Office fédéral de la culture.

Parmi les points critiqués, on citera le flou qui entoure la définition du terme mémopolitique et la timidité des mesures envisagées, qui ne correspondraient pas du tout à l'ampleur des défis. Du coup, le but et le propos du rapport resteraient vagues. Quatre participants rejettent le rapport comme base de discussion pour la mémopolitique de la Confédération.

La grande majorité des participants approuve le choix d'une réglementation non centralisée de la mémopolitique et décrit la coordination comme un des enjeux essentiels de la mémopolitique. La Confédération doit ici favoriser la coordination et le développement de structures de coordination allant au-delà de ses propres institutions.

Pour la majorité des participants et compte tenu des défis qui se font jour, la Confédération doit assumer davantage de responsabilités dans un champ d'activités élargi et mettre à disposition les moyens correspondants. Le rapport donne une interprétation trop étroite du principe de subsidiarité.

La volonté de sauvegarder le patrimoine audiovisuel est largement saluée.

Les milieux bibliothéconomiques et scientifiques soulignent l'importance des activités de médiation de la Confédération et de sa participation aux efforts déployés au plan international en vue d'assurer l'utilisation numérique des biens culturels. Dans le domaine de la conservation à long terme des données numériques, la Confédération doit développer des compétences avec les cantons et les institutions intéressées.

Les organisations de droits d'auteur et les sociétés de gestion saluent la proposition de rechercher des solutions contractuelles. Les innovations apportées à la loi sur le droit d'auteur, occultées dans le rapport, permettraient de tirer au clair une grande partie des questions juridiques liées à la mémopolitique.

Les organisations d'artistes, de photographes et de conservateurs ainsi que les bibliothèques insistent sur la nécessité de préserver les originaux qui ne peuvent être remplacés par des copies numériques.

**Aperçu de la réception du rapport sur la mémopolitique**

	Approbation (avec propositions de modifications)	Approbation partielle ou indécis	Rejet
Institutions fédérales	6	5	1 (AFS)
Organisations et associations	5	2	6 ( <i>SHAS, NIKE, ASSH, Suisseculture, ASS, AMS*</i> )
Institutions universitaires	2	2	3 ( <i>IDHEAP, SSH*</i> , SSCM)
Milieux intéressés	3	2	4 ( <i>DHS, ICOMOS*</i> , <i>RISM, Sozialarchiv</i> )
Réponses spontanées	6	0	3 ( <i>AdS, mmBE, SSTP</i> )
TOTAL	22	11	17

\* L'AMS et la SSH souscrivent à la prise de position de l'ASSH en saluant toutefois certains points du rapport; ICOMOS salue les efforts en vue d'une politique fédérale de la mémoire mais rejette le rapport.

## 4 Remarques sur les champs thématiques

### 4.1 Sur le rapport relatif à la mémopolitique en général

Le rapport sur la mémopolitique indique que le point de départ d'une politique de la mémoire réside dans la construction de cette mémoire (chap. 2.1 la synthèse de multiples mémoires). Il est divisé en deux parties: la première énumère les défis posés par la sauvegarde et la diffusion des matériaux culturels qui se sont succédé au gré de l'évolution technologique (chap. 3.) et traite les aspects juridiques non réglés de la question (chap. 4.). La deuxième partie propose un tour d'horizon des institutions fédérales chargées de conserver et de diffuser le patrimoine culturel et évoque divers projets de numérisation en cours en Suisse et à l'étranger : elle est un instantané des tendances et de la dynamique au printemps 2008 (chap. 5. et 6.). Sur la base de cet état des lieux, le rapport énonce les principes et les grands axes qui dicteront l'élaboration et la mise en œuvre d'une mémopolitique au niveau fédéral et propose un certain nombre de mesures urgentes (chap. 7.).

A quelques exceptions près, les participants à la consultation souscrivent au tableau des défis actuels brossé dans le rapport et confirment la nécessité d'agir. Ils établissent toutefois dans leur appréciation une nette différence entre l'état des lieux et les mesures formulées à la fin du rapport.

28 participants trouvent que le rapport aborde les aspects centraux de la problématique. Neuf d'entre eux approuvent le rapport dans son ensemble et sept participants jugent exhaustive la présentation des défis :

Institutions fédérales:	OFPP, OFCOM, EPF, IPI, <i>Phonothèque nationale</i> , BN, <i>Pro Helvetia</i>
Organisations et associations:	BBS, CDIP, <i>Memoriav</i> , Presse Suisse, ISEA, SUISA, <i>Suisseculture</i> , AMS
Institutions universitaires:	<i>hist.net</i> , IML, ZGW
Milieus intéressés:	<i>Archives cantonales vaudoises</i> , BCU BCU Fribourg, BCU Lausanne, <i>digital.past</i> , Commission BN, <i>mmBE</i> , <i>LerNetz</i> , <i>Mediathek Tanz</i> , PSI, SSR

La moitié des participants souscrivent à la première partie du rapport (OFPP, OFCOM, IPI, *Pro Helvetia*, *Phonothèque nationale*, CDIP, BBS, AMS, *Memoriav*, SUISA, ISEA, *hist.net*, ZGW, *Archives cantonales vaudoises*, BCU Lausanne, *digital.past*, *Commission BN*, *Mediathek Tanz*, *mmBE*, PSI, SSR) et soulignent la grande utilité du rapport dans l'optique de la sensibilisation au problème et de la prise de conscience des défis (EPF, BN, BCU Fribourg, *LerNetz*).

Qu'ils approuvent le rapport ou qu'ils le rejettent, les participants critiquent l'écart existant entre le constat dressé, d'une part, et les mesures proposées, de l'autre. Le champ de définition très large de la notion de mémoire ainsi que la non-délimitation par rapport à d'autres domaines concernés, tels que la politique scientifique ou la politique archivistique et bibliothéconomique, sont de nature à créer des malentendus auprès des institutions concernées (*hist.net*), et la portée du rapport serait de ce fait peu claire (EPF, Consortium), sans parler du flou qui entoure la notion de mémopolitique (AFS, BN, IDHEAP, ICOMOS, *Commission BN*). Les propositions de solutions formulées dans la deuxième partie du rapport ne répondent pas à l'ampleur des lacunes constatées dans la première partie (AMS, *mmBE*).

L'exigence d'une politique globale de la mémoire à l'échelon fédéral qui élargirait le champ d'activité de la Confédération est la raison la plus souvent invoquée pour rejeter le rapport ou certains de ses points (voir pt 3 Synthèse).

Certains participants souhaitent ajouter au rapport des domaines qui, estiment-ils, ne sont pas ou pas suffisamment pris en compte:

- L'OFS et *swisstopo* se définissent elles aussi comme des institutions fédérales depositaires de la mémoire - l'ISEA comme une institution nationale de la mémoire -, et elles estiment qu'elles pourraient à ce titre assumer des tâches dans le cadre de la politique fédérale de la mémoire, à savoir respectivement: préserver les données statistiques, documenter la topographie et la géologie de la Suisse, documenter la production artistique par le texte et par l'image.
- L'ICOMOS souligne l'importance des monuments, qui devraient être préservés en tant que témoins visibles et vivants de l'histoire et qui remplissent une fonction centrale dans la mémoire de la Suisse.
- La SSR et Presse Suisse précisent qu'ils déploient déjà d'importants efforts dans leurs domaines respectifs en vue de sauvegarder de vastes collections de matériaux audiovisuels.
- L'ASS et les *Sozialarchiv* estiment que la situation des archives publiques et privées n'est pas suffisamment prise en compte, la même remarque étant également valable pour la transmission d'archives privées.
- Aux yeux du *Consortium* et de l'EPF, les besoins des instituts universitaires et de recherche ne sont pas décrits de manière suffisamment complète ; en effet, ces besoins s'étendent également à la préservation de publications internationales et d'informations numériques produites les hautes écoles.
- Pour l'ASSH et les cosignataires, ainsi que pour le FNS, l'enjeu central d'une mémopolitique est de rendre possible l'accès numérique aux biens culturels et aux connaissances.
- L'IML indique qu'il s'agit en fin de compte toujours de sauvegarder des octets, peu importe qu'il s'agisse d'œuvres numériques ou d'œuvres numérisées après coup, et précise qu'on sous-estime les dépenses induites par la préservation à long terme de ces données.
- L'AMS et le *mmBE* déplorent le fait que l'échelon régional n'est pas suffisamment pris en compte dans le rapport et soulignent l'apport des musées et les retards pris dans la documentation des collections.
- Le bureau du RISM exige que les supports papier en péril soient intégrés dans le rapport, et indique qu'une large part du patrimoine musical doit être converti sur support numérique.
- *Suisseculture* rappelle l'importance des œuvres d'art, qui sont des apports vivants à la mémoire culturelle en ce qu'ils expriment et rendent perceptible l'« ici et maintenant », non seulement aujourd'hui mais aussi pour les générations futures.

Certains sont déçus du rapport, soit qu'ils en attendaient une perspective élargie allant au-delà des échelons fédéraux (AMS, Commission BN, *mmBE*) soit qu'ils estiment que le rapport n'offre pas d'alternative à des formes de coopération hors de l'administration fédérale (*Sozialarchiv*).



L'ASSH et les cosignataires *NIKE*, *SHAS*, *SSTP*, *IML*, *SSH*, *SSCM*, *DHS* et *RISM* ainsi que le *FNS* ne peuvent soutenir un rapport qui n'offre à leurs yeux aucune perspective sur la manière de relever les défis actuels.

Quatre participants rejettent explicitement le rapport comme base de discussion et d'élaboration d'une politique fédérale de la mémoire. Le rapport gommerait des éléments scientifiques d'analyse et laisserait régner le flou autour des intentions de régulation politique, il traiterai la question de l'archivage sans la rigueur scientifique requise, présenterait des faits erronés et répandrait des propos alarmistes (AFS), il n'aborderait pas suffisamment la question de la sauvegarde du patrimoine documentaire sous l'angle d'une nouvelle politique publique (*IDHEAP*), n'apporterait aucune vision concernant la mise en place d'une mémopolitique active et coordonnée et constituerait de ce fait une base suffisante pour un vaste débat sur la question (*AdS*), enfin il ne dénoterait pas la moindre volonté politique (*Suisseculture*).

## 4.2 Evaluation du domaine des tâches de la Confédération

Le rapport sur la mémopolitique définit les principes d'une politique fédérale de la mémoire et décrit les tâches de la Confédération (chap. 7). Font partie de ces tâches le renforcement des institutions et des réseaux existants auxquels la Confédération est associée de manière importante.

La très grande majorité des participants ne met pas en question le fait que la Confédération assume des responsabilités en matière de mémopolitique ni l'utilité d'une telle politique, pas plus qu'ils ne contestent les compétences de l'Office fédéral de la culture. Dans différents secteurs de la mémopolitique, on identifie un certain nombre de tâches communes où l'on aimerait voir la Confédération s'engager voire même assumer un rôle central.

Le rejet d'une réglementation centralisée de la mémopolitique est jugé réaliste et raisonnable, en particulier par les institutions fédérales et les organisations nationales (OFPP, AFS, *Pro Helvetia*, *swisstopo*, *CDIP*, *ASIP*, *hist.net*, Commission BN), qui saluent aussi expressément la définition large de la mémoire et la promotion parallèle des institutions et des réseaux existants (*Phonothèque nationale*, *Memoriav*, *ZGW*, SSR). La création de nouvelles institutions est accueillie avec un certain scepticisme.

Seuls deux participants, la *Mediathek Tanz* et l'*IDHEAP*, déplorent qu'on ait renoncé à une loi fédérale sur la mémopolitique, l'*IDHEAP* indiquant pour sa part que le présent rapport interfère sur le processus en cours de développement d'une nouvelle politique publique, qui devrait notamment se traduire par la création d'une organisation *leader* et la réglementation des institutions.

L'idée de renforcer les institutions fédérales et les réseaux existants est saluée par les institutions concernées et n'est guère non plus contestée dans les cercles extérieurs à l'administration fédérale, dans la mesure où les cantons et d'autres institutions s'orienteraient sur son action et suivraient son exemple (*ICOMOS*, *Archives cantonales vaudoises*, BCU Fribourg). La majorité des organisations et des milieux intéressés sont toutefois d'avis que la mémopolitique fédérale ne doit pas se réduire aux tâches et au champ d'action des institutions fédérales. Une telle position de retrait de la Confédération serait malvenue compte tenu des défis à relever et constituerait une interprétation trop étroite du principe de subsidiarité. S'ils ne s'inscrivent pas dans une vision sociale globale, les objectifs formulés ne peuvent avoir qu'un impact limité et timide (OFPP, EPF, BN, FNS, BBS, AdS, NIKE, SHAS, ASSH, SSTP, *Suisseculture*, AMS, IML, Consortium, SSH, SSCM, DHS, Commission BN, BCU Fribourg, *LerNetz*, *mmBE*, *RISM*, *Sozialarchiv*).

La Confédération doit assumer davantage de tâches dans des domaines qui ne sont pas suffisamment pris en compte dans le rapport (cf. 4.1) et étendre son encouragement à des institutions ne faisant pas partie de l'administration fédérale, car ce sont surtout celles-ci qui manquent de moyens et de savoir-faire (OFPP, BBS, BCU Lausanne, *Sozialarchiv*). La Confédération ne devrait pas mettre en avant son respect des structures fédératives pour justifier l'abandon de ses responsabilités, comme elle le fait dans d'autres domaines de l'encouragement de la culture (*CDIP*).

S'agissant des tâches de la Confédération, d'autres remarques ont été formulées:

- Lors de l'élaboration des tâches, il convient de prendre en compte les limites systémiques entre archives, bibliothèques et musées, limites qui pourraient avoir un impact sur la coopération (AFS, AMS, ASS).
- Les tâches de la mémopolitique seraient de nature totalement différente selon que le mandat porte sur la diffusion d'information ou sur la préservation du patrimoine culturel. Cet aspect de la question doit être préalablement clarifié (EPF, *hist.net*, Consortium).
- La coopération actuelle avec les institutions cantonales et le potentiel de celles-ci (AFS, EPF, Commission BN, *Sozialarchiv*) ne seraient pas suffisamment pris en compte dans le rapport, de même que certaines propositions de solutions touchant surtout au domaine de la numérisation (*NIKE*, *SHAS*, *ASSH*, *SSTP*, *IML*, *SSH*, *SSCM*, *DHS*, *RISM*).
- L'engagement de la Confédération en faveur de la préservation des objets numériques ne devrait pas se limiter aux institutions rattachées à l'Office fédéral de la culture (Consortium) ; il faudrait le coordonner avec les initiatives de la communauté scientifique (*FNS*).
- Après la longue période de réflexion théorique, il est grand temps d'agir, faute de quoi d'importantes informations seront perdues et l'intérêt pour le sujet pourrait diminuer (*Memoriav*).
- La Confédération doit clairement faire connaître aux cantons quelles responsabilités elle entend prendre et quelles autres non (BCU Fribourg).
- La Confédération doit étudier activement et dans une optique interdisciplinaire les effets d'internet et des médias numériques, dans la mesure où ceux-ci influent sur l'identité culturelle (*BCU Lausanne*), sur les contenus de la mémoire culturelle et sur le domaine de l'éducation, lequel n'est pas pris en compte dans le rapport (*Suisseculture*, *LerNetz*).

### 4.3 Sur les principes et les mesures proposées

La majorité des participants ne sont pas exprimés sur les principes pris séparément, car ils prennent le plus souvent pour postulat que le champ d'activité de la Confédération sera plus vaste. Six participants approuvent les principes sans y apporter de changements notables: OFEV, IPI, *Memoriav*, ZGW, *Archives cantonales vaudoises*, BCU Lausanne, PSI.

#### a) Patrimoine audiovisuel et numérique

Dans son rapport sur la mémopolitique, l'Office fédéral de la culture insiste sur l'importance que revêtent les documents audiovisuels et les œuvres disponibles uniquement sur support numérique pour le patrimoine culturel de la Suisse. Le rapport fait de leur conservation une des priorités de la mémopolitique de la Confédération. Sauver les documents en péril est une priorité pour l'Office fédéral de la culture (chap. 7.2).

La majorité des participants approuvent cette manière de voir (AFS, OFCOM, IPI, *Pro Helvetia*, *Phonothèque nationale*), en particulier si cela ne se fait pas au détriment de la sauvegarde et de la diffusion d'autres biens culturels (*BN*, *IML*, *SSH*, *ASIP*, *Mediathek Tanz*, *Sozialarchiv*, *SSR*). Certains participants estiment que la sauvegarde des œuvres existant uniquement sur support numérique et la préservation des médias de masse sont des mesures insuffisantes (*swisstopo*, *ICOMOS*) ou que cela court-circuite l'accès numérique à certaines connaissances (*ASSH* et une partie des cosignataires: *NIKE*, *SHAS*, *DHS*, *SSTP*, *SKGM*, *RISM*).

L'OFCOM indique que, depuis sa révision totale, la nouvelle loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) - entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007 en même temps que l'ordonnance d'exécution (ORTV) - oblige les diffuseurs radiophoniques et télévisuels suisses à conserver leurs programmes et les supports d'enregistrement correspondants (art. 20 LRTV et art. 21 ORTV). L'art. 20 de la concession du 28 novembre 2007 astreint la SSR à collaborer avec les archives nationales en vue de rassembler, d'inventorier et de conserver la mémoire audiovisuelle de la Suisse. A cet égard, la SSR doit être associée au développement de la mémopolitique de la Confédération, et la mise en œuvre de l'art. 21 LRTV doit être intégrée dans l'ordre de priorité de la mémopolitique. Il s'agit d'élaborer rapidement les dispositions d'exécution concrètes (*Memoriav*).

Ce point a en outre suscité les remarques suivantes:

- *Memoriav* propose de faire figurer l'adoption d'une norme législative concernant le dépôt légal de vidéogrammes et de phonogrammes parmi les priorités de la mémopolitique et d'encourager le développement de compétences en matière de sauvegarde et de diffusion du patrimoine culturel, notamment à travers des cours de formation et de perfectionnement. L'association propose enfin d'inscrire des crédits au budget de la Cinémathèque pour préserver et restaurer des films helvétiques.
- L'OFCOM juge que l'introduction d'un dépôt légal pour les émissions de radio et de télévision occasionnerait des coûts supplémentaires, qui ne pourraient être entièrement couverts par les recettes issues de la redevance de concession. En conséquence, la mise en œuvre de l'art. 21 LRTV pourrait entraîner des besoins financiers accrus.

- Les organisations représentant les intérêts des photographes, des conservateurs et des artistes ainsi que les bibliothèques soulignent qu'il faut absolument continuer de conserver les biens culturels sous leur forme originale, que le support numérique ne permet souvent pas de restituer. Par ailleurs d'importants fonds de documents analogiques doivent être rapidement numérisés afin d'être sauvés (*BN, swisstopo, ASIP, SCR, BCU Lausanne, RISM*).
- La photographie, en tant que médiateur essentiel de la mémoire, devrait être davantage reconnue et pourrait parfaitement jouer le rôle de domaine pilote dans la mesure où la gestion de la mémoire photographique est aujourd'hui déjà répartie entre plusieurs institutions à différents niveaux. Il s'agit de développer un projet correspondant sous l'égide de l'Office fédéral de la culture à partir des réseaux et des instituts existants (*ASIP, Netzwerk Fotografie Memoriv*).
- La numérisation d'inventaires et d'imprimés contribuerait également à la lutte contre la perte de valeurs immatérielles et matérielles (*ICOMOS*).

## b) Coordination et numérisation

Le rapport sur la mémopolitique prévoit d'examiner la coordination des tâches au niveau départemental ainsi que le développement de structures de coordination et une harmonisation des activités de numérisation au niveau fédéral. Les institutions fédérales de la mémoire doivent coopérer activement avec des institutions partenaires aux niveaux national et international (chap. 7.2).

La grande majorité des participants estiment que la coordination et la promotion de la coordination et de la coopération sont des éléments centraux de la mémopolitique de la Confédération. Ils saluent la volonté de développer les structures et les projets de coordination à l'intérieur comme à l'extérieur de l'administration fédérale, compte tenu des structures de coopération qui ont déjà fait leurs preuves. Les conceptions hétérogènes dont il est fait état dans le rapport sont l'occasion d'envisager une procédure coordonnée à l'échelle nationale (*mmBE*).

La moitié des participants sont d'avis que la Confédération ne doit pas limiter la coordination aux institutions fédérales. Le catalogage et la diffusion de documents numériques ainsi que la conservation à long terme de données numériques en particulier ne doivent pas être uniquement coordonnés au niveau des institutions fédérales, et la Confédération doit ici veiller au premier chef à favoriser la coordination avec d'autres institutions que les siennes, et ce à tous les niveaux (*OFPP, FNS, NIKE, SHAS, ASSH, SSTP, AMS, IML, SSH, SSCM, DHS, Commission BN, RISM, Sozialarchiv*). Certaines revendications vont encore plus loin et portent sur des mesures coordonnées à l'échelle nationale (*BBS, IDHEAP, Mediathek Tanz*). La Confédération pourrait aussi toutefois favoriser la coopération en développant des normes et en établissant des directives (*swisstopo, Pro Helvetia*).

Les associations constituent des réseaux qui fonctionnent bien et qui pourraient être intégrés dans la mémopolitique de la Confédération et encouragés dans ce cadre. Contrairement à ce qui est affirmé dans le rapport, ce seraient des raisons d'ordre financier et non pas le manque de volonté qui feraient obstacle à la prise de responsabilités (*BBS, AMS, ASS, mmBE*). Par ailleurs les associations jugent plus efficace une coopération technique et une coordination verticale qu'une coopération matérielle de nature horizontale (voir aussi: *AFS, Commission BN*).

Selon les AFS et l'ASS, le rapport atténue les différences spécifiques qui existent entre fonds de musées, de bibliothèques et d'archives. Les archives conservent des pièces uniques, ce qui exige des conventions entre les différentes institutions d'archivage, des méthodes de travail spécifiques, avec les particularités que cela implique au niveau du répertoriage et de la consultation. L'unicité des pièces et la réglementation précise des domaines de responsabilité mettraient des limites à la coopération matérielle. Les AFS rejettent le développement de nouvelles structures de coordination et demandent en lieu et place de cela le renforcement des réseaux existants.

Un tiers des participants sont d'avis que la Confédération doit développer des compétences en matière de conservation à long terme d'informations numériques et élaborer des solutions correspondantes. La Confédération doit ou bien développer un centre national de compétence en collaboration avec les cantons, les villes et les instituts scientifiques et de recherche intéressés (*FNS, NIKE, SHAS, ASSH, SSTP, SSH, SSCM, DHS, BCU Fribourg*) et instituer une banque de *bits*, des *dark archive* pour les informations numériques auprès d'un service fédéral qui serait chargé d'en assurer la sauvegarde à long terme (*OFPP, EPF, IML, ISEA*), ou bien promouvoir des infrastructures données (*Memoriav*) et coordonner les structures actuelles à l'échelle nationale (*swisstopo, RISM*).

Les milieux scientifiques soulignent la nécessité d'une participation de la Confédération aux efforts internationaux visant à rendre accessibles les biens culturels et les connaissances (*EPF, FNS, NIKE, SHAS, ASSH, SSTP, IML, SSCM, DHS, RISM*). Il faut que les institutions fédérales restent en phase avec les développements internationaux et ne manquent pas le train (*ZGW, SSH*).

Diverses institutions fédérales se réjouissent de voir figurer noir sur blanc leurs principes de mémopolitique ; c'est là un préalable à toute forme de coordination et de coopération (*BN, Pro Helvetia, swisstopo*) ; les institutions n'appartenant pas à l'administration fédérale ne font ici pour ainsi dire aucun commentaire.

Ces points ont encore suscité les remarques suivantes:

- La coordination passe aussi par une formulation claire de la part de l'Office fédéral de la culture des défis à relever en commun (*BBS*).
- Il faut stimuler les coopérations en mettant sur pied des projets pouvant bénéficier d'un soutien à long terme (*Phonothèque nationale, Commission BN, BCU Fribourg*).
- Dans le domaine de la préservation des informations numériques, la Confédération doit examiner quelles infrastructures centrales elle peut mettre à disposition. Les institutions cantonales doivent pouvoir se réserver des procédures de sélection en raison des risques d'ingérence (*BCU Lausanne*).
- Il s'agira de désigner des institutions scientifiques qui seront chargées de coordonner l'archivage numérique dans leur domaine d'activité (*ISEA*).
- La mise en oeuvre de mesures passe nécessairement par le dialogue et la coordination entre les institutions (*Presse Suisse*).

c) Solutions contractuelles avec les sociétés de droit d'auteur

La recherche de solutions contractuelles collectives avec les sociétés de gestion des droits d'auteur est énoncée comme un principe dans le rapport sur la mémopolitique (ch. 7.1).

Cette proposition reçoit l'approbation des sociétés de gestion de droits d'auteur. Ces organisations renvoient toutefois à la révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA) du 1<sup>er</sup> juillet 2008, qui n'est pas prise en compte dans le rapport (chap. 4), notamment son nouvel art. 24 al. 1bis LDA, qui permet la numérisation et la constitution d'archives électroniques ainsi que la nouvelle disposition sur l'utilisation d'œuvres orphelines (art. 22b LDA). Ces innovations permettent de régler une grande partie des questions juridiques qui se posent en rapport avec la mémopolitique de la Confédération et facilitent considérablement la préservation des collections. Les considérations à ce sujet contenues dans le rapport devraient être réexaminées sous cet aspect (IPI, *SUISA*, *Suissimage*, *AdS*, Presse Suisse).

Ce point a également suscité les commentaires suivants:

- Le rapport néglige en grande partie les aspects positifs du droit d'auteur (IPI).
- La restauration d'un exemplaire d'une œuvre n'est pas un processus relevant du droit d'auteur et les observations à ce sujet sont sujettes à caution. (IPI).
- Pour des questions de sécurité du droit, la Confédération doit, dans les contrats de prestations qu'elle passe avec les organisations de mémoire, examiner et tirer au clair la question de savoir si l'organisation remplit effectivement les conditions visées à l'art. 24 al. 1bis LDA (*Suissimage*).
- L'acquisition des droits est requise pour toutes les formes d'accès allant au-delà du prêt. Aujourd'hui les institutions ne peuvent acquérir ces droits collectivement. Il est dans l'intérêt des institutions et dans celui des artistes de rechercher une solution pragmatique permettant une acquisition collective des droits conformément aux directives de l'UE (*Suissimage*).
- Les nouvelles dispositions (révision LDA) offrent aux institutions engagées dans la mémopolitique des facilités d'utilisation d'œuvres et de productions protégées; leur application permettra de déceler les points où subsistent des lacunes (*Suisseculture*).
- Pour ce qui est des médias de masse, l'éditeur, en sa qualité de détenteur des droits, devrait pouvoir décider de la forme d'accès souhaitée, on peut penser par ex. à un accès unique via un portail internet de l'éditeur ou de l'organisateur (Presse Suisse).

## 5 Autres suggestions et remarques

### a) Suggestions

Des suggestions et des remarques ont également été formulées sur les points suivants:

- De nombreuses institutions fédérales, associations, institutions et organisations sont intéressées à travailler à l'élaboration de la mémopolitique fédérale et souhaitent être associées à l'un ou l'autre domaine de cette politique, ou proposent leurs services.
- A l'ère numérique, le processus de transmission culturelle ne peut être réparti entre les seuls échelons politiques fédéraux. Les milieux non pris en compte dans le rapport, et qui s'occupent eux aussi de politique de la mémoire, devraient être associés à la prochaine étape du processus (*hist. net*).
- La forme numérique permet de rassembler des tâches diverses. Les procédures en usage au sein de chaque institution et entre les institutions devraient être attentivement examinées avant d'être reprises dans le monde numérique (*Consortium*).
- Il faut deviser les coûts supplémentaires (*BN, BBS*) et l'Office fédéral de la culture doit rédiger un message sur la mémopolitique à l'intention du Conseil fédéral dans lequel il fixera les priorités, chiffrera le coût des mesures et proposera un mode de financement (*Pro Helvetia*).
- Le thème de la mémopolitique pourrait être intégré dans certains documents stratégiques de la Confédération sous le titre «sauvegarder la mémoire», et ce dans le but de sensibiliser davantage l'administration, la politique et la société (*BN*) à cette problématique.
- La Confédération pourrait identifier les priorités et le coût de financement d'une politique de la mémoire en lançant des appels d'offres publics. Les thèmes de ces appels d'offres pourraient être les suivants: création d'une plate-forme décentralisée de numérisation du patrimoine imprimé ou création d'un réseau coordonné de silos de stockages de livres (*EPF*).
- Un rapport comparant les stratégies adoptées dans les différents Etats fédéraux pour numériser leur patrimoine culturel respectif pourrait être un outil utile dans la perspective du développement de la mémopolitique (*digital.past*).
- Parmi les canaux de diffusion figurent également les outils didactiques, en particulier les nouveaux médias d'apprentissage (*LerNetz*).

### b) Précisions et ajouts

Certaines définitions ont appelé les précisions suivantes:

- La *BN* constate un flou terminologique entre «numérisation» et « Bibliothèque numérique»: les bibliothèques numériques et les mesures de numérisation peuvent poursuivre des objectifs différents en fonction de leur domaine d'application concret.



- La *SSH* attire l'attention sur l'amalgame entre mémoire, souvenir et histoire. La conceptualisation de la «sauvegarde de la mémoire de la Suisse» est trompeuse dans la mesure où la mémoire elle-même explique et interprète.
- Le *FNS* précise que le but de la numérisation est de valoriser des sources difficilement accessibles, de mettre en sûreté des documents en péril et d'établir des liens méthodiques entre des éléments épars du patrimoine afin notamment de les rendre utilisables pour la science.

Les ajouts suivants ont été apportés à certains chapitres:

- ad 5. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) assure l'accès durable aux géodonnées ainsi que leur archivage et leur traitement historique. *swisstopo* fournit une contribution à la mémoire de la Suisse en mettant en œuvre la LGéo. L'art. 16 de l'ordonnance sur la géoinformation (OGéo) exige expressément l'établissement d'un concept d'archivage (*swisstopo*).
- ad 5. L'OFS fournit des prestations de nature statistique à l'administration et au public et constitue la mémoire statistique de la Suisse (art. 3 et 10 loi sur la statistique fédérale).
- ad 5.3 Le canton du Tessin et la Ville de Lugano sont cofondateurs et membres du conseil de fondation de la *Phonothèque nationale* et fournissent une contribution annuelle à ses frais. De plus, le temps consacré à la numérisation des fonds d'archives ne dépend de la méthode, mais uniquement des moyens mis à disposition, et l'utilisation en ligne des phonogrammes est limitée par les dispositions du droit d'auteur (*Phonothèque nationale*).
- ad 6. *L'ETH E-Collection* est moins importante qu'*Infoscience* ou *RERODOC*, alors que le service des archives de l'*ETHZ* est exemplaire et constitue une illustration remarquable de ce qui peut être fait pour la conservation de la mémoire technique et scientifique (EPF).

## 6 Annexe

### 6.1 Participants

#### Institutions fédérales

OFPP	Bundesamt für Bevölkerungsschutz BABS, Fachbereich Kulturgüterschutz Office fédéral de la protection de la population OFPP, Section de la protection des biens culturels
OFEV	Bundesamt für Umwelt BAFU Office fédéral de l'environnement OFEV
OFCOM	Bundesamt für Kommunikation BAKOM Office fédéral de la communication OFCOM
AFS	Schweizerisches Bundesarchiv AF Archives fédérales suisses AFS
OFS	Bundesamt für Statistik BFS Office fédéral de la statistique OFS
EPF	Eidgenössische Technische Hochschulen ETH, Lausanne Ecoles polytechniques fédérales EPF, Lausanne
IPI	Eidgenössisches Institut für Geistiges Eigentum IGE Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI
Phonothèque nationale	Schweizer Phonothèque nationale Phonothèque Nationale Suisse
BN	Schweizerische Nationalbibliothek NB Bibliothèque nationale suisse BN
Pro Helvetia	Schweizer Kulturstiftung Pro Helvetia Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia
FNS	Schweizerischer Nationalfonds SNF Fonds national suisse FNS
swisstopo	Office fédéral de la topographie swisstopo

### Organisations et associations nationales

BBS	Verband der Bibliotheken und der Bibliothekarinnen/Bibliothekare der Schweiz BBS-SVD Association des Bibliothèques et Bibliothécaires suisses
CDIP	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren EDK Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP
SHAS	Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte GSK Société d'histoire de l'art en Suisse SHAS
Memoriav*	Memoriav, Verein zur Erhaltung des audiovisuellen Kulturgutes der Schweiz Memoriav, Association pour la sauvegarde de la mémoire audiovisuelle suisse
NIKE	Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung NIKE Centre national d'information pour la conservation des biens culturels NIKE
ASSH	Schweizerische Akademie für Geistes- und Sozialwissenschaften SAGW Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH
ASIP	Schweizerische Gesellschaft der Institutionen für die Fotografie SGIF Association suisse des institutions pour la photographie ASIP
SCR	Schweizerischer Verband für Konservierung und Restaurierung SKR Association suisse de conservation et restauration SCR
SUISA	Schweizerische Gesellschaft für die Rechte der Urheber musikalischer Werke SUISA Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales SUISA
Suisseculture	Suisseculture, Arbeitsgemeinschaft der Urheberinnen und Urheber, Interpretinnen und Interpreten Suisseculture, Communauté de travail des auteurs et artistes interprètes

Suissimage	Suissimage, Schweizerische Genossenschaft für Urheberrechte an audiovisuellen Werken Suissimage, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles
AMS	Verband der Museen der Schweiz VMS Association des musées suisses AMS
ASS	VSA Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare AAS Association des Archivistes suisses

\* y compris la prise de position du réseau Photographie de Memoriaiv

### Institutions universitaires

hist.net	hist.net, Plattform für digitale Medien in den Geschichtswissenschaften hist.net, plate-forme pour des nouveaux médias dans les sciences historiques
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique IDHEAP Hochschulinstitut für öffentliche Verwaltung IDHEAP
IML	Imaging & Media Lab IML, Universität Basel Imaging & Media Lab IML, Université de Bâle
Consortium	Konsortium der Schweizer Hochschulbibliotheken Consortium des bibliothèques universitaires suisse
SSH	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte SSH Société suisse d'histoire SSH
SSCM	Schweizerische Gesellschaft für Kommunikations- und Medienwissenschaften SGKM Société suisse des sciences de la communication et des médias SSCM
ZGW	Zentrum Geschichte des Wissens, Universität Zürich und ETH Zürich

### Organisations et milieux intéressés invités

BCU Lausanne	Bibliothèque Cantonale et Universitaire Lausanne BCU
DHS	Historisches Lexikon der Schweiz HLS Dictionnaire historique de la Suisse DHS

ICOMOS	Internationaler Rat für Denkmalpflege ICOMOS, Schweiz Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS, Suisse
Commission BN	Kommission der Schweizerischen Nationalbibliothek Commission de la Bibliothèque nationale suisse
mediathek tanz	mediathek tanz.ch, Zürich
PSI	Paul Scherrer Institut PSI
RISM	Arbeitsstelle Schweiz des RISM, Répertoire International des Sources Musicales Bureau suisse du RISM, Répertoire International des Sources Musicales
Sozialarchiv	Schweizerisches Sozialarchiv, Zürich
SSR	SRG SSR idée Suisse

#### Envois spontanés

AdS	Verband Autorinnen und Autoren der Schweiz AdS
Archives cantonales vaudoises	Archives cantonales vaudoises
digital.past	Peter Haber, digital.past, Historisches Seminar Universität Basel
BCU Fribourg	Kantons-und Universitätsbibliothek Freiburg Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg
LerNetz	LerNetz AG
mmBE	Verein der Museen im Kanton Bern mmBE Association des musées du canton de Berne
Presse Suisse	Verband Schweizer Presse Presse Suisse
SSTP	Société Suisse des Traditions Populaires SSTP
ISEA	Schweizerisches Institut für Kunstwissenschaft ISEA Institut suisse pour l'étude de l'art

## 6.2 Tableau statistique

Tableau des participants à la consultation

	Institutions fédérales	Organisations	Institutions universitaires	Milieus intéressés	Avis spontanés	<b>TOTAL</b>
Invités	19	19	14	24		<b>76</b>
Nb prises de position	12	13	7	9	9	<b>50</b>
Réponses matérielles	11	11	6	7	8	<b>43</b>
Soutien <i>ASSH</i>	-	2	1	1	1	<b>5</b>
Autres	1	-	-	1	-	<b>2</b>